

ASSEMBLEE NATIONALE17 novembre 2005

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (n° 2615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. Marsaud, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans le premier alinéa du IV de cet article, substituer au mot :

« prévus »,

le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.